



SNUipp 05

Imprimé au siège de la section
CPP N° 270 D 73
Directeur de la publication :
Geoffroy CHEVALIER
Tél. : 04 92 53 45 28
Fax : 04 92 53 78 84
ISSN 1266-6548
Mensuel - Prix au N° 0,76 €

L'école haut-alpine

Dispensé de timbrage

GAP C.T.C.

Sommaire

Edito	p. 1
Actualités	p. 2
Actualités	p. 3
Actualités	p. 4

L'École Haut-Alpine

Bourse du Travail - Place Grenette
BP 42
05002 Gap Cedex
<http://www.snuipp.fr/05>



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le 10 juin 2005

Edito

Cent jours ...

Après une période marquée par des reculs imposés (retraite, sécu, droits et temps de travail, accroissement des inégalités, remise en cause des services publics), l'expression massive de rejet des politiques européennes comme de celles du gouvernement exprimée lors du vote du referendum doit permettre de développer des mobilisations unitaires pour imposer d'autres choix. Le rejet du projet de TCE constitue un événement majeur. Le SNUipp qui a condamné et rejeté le texte se réjouit tant du résultat que de la participation au vote et du débat citoyen qui s'est instauré à cette occasion. Le refus des politiques libérales, au niveau national comme au niveau européen, a constitué le principal ressort du vote.

Ce sont ces mêmes politiques qui ont été contestées dans la rue, ces dernières années. Retraites 2003, assurance maladie, Cartons rouges, actions du premier trimestre, journées de grève du 20 janvier et 10 mars, manifestation du 5 février, au niveau interprofessionnel ou éducatif, mobilisation autour du service public à Guéret, refus des fausses solidarités le lundi de pentecôte, réouverture du dossier salarial, autant de mouvements auxquels le SNUipp a largement contribué.

Au-delà du vote, le SNUipp cherchera à rassembler l'ensemble de la profession, dans sa diversité, pour poursuivre son action à partir de son champ d'intervention.

Sur le terrain de l'école, malgré la contestation des enseignants, des parents d'élèves et des lycéens qui se sont mobilisés avec une forte détermination, malgré l'opposition quasi unanime et un désaveu du Conseil d'État, le gouvernement a choisi de passer en force et de réprimer le mouvement lycéen. Le SNUipp demande l'abandon des sanctions et des poursuites judiciaires prises à l'encontre des lycéens en raison de leur participation au mouvement.

Les enseignants veulent des changements d'orientation en matière de politique éducative. Le SNUipp rappelle qu'il demande l'abrogation de la loi d'orientation. Le SNUipp y oppose l'exigence d'une transformation de l'école pour la réussite de tous.

Extrait du texte action du Conseil National du 6 et 7 juin

1/2 journées d'information syndicale sur le temps de travail

Ouvertes à tous

syndiqués ou non, titulaires, directeurs, ziliens,
en stage de formation continue, PE2...

Modalités sur notre site Internet :
<http://www.snuipp.fr/05>

Rendez-vous...

... en juin à :

- **Gap** : vendredi 24 juin après-midi
13h30-16h30 école de Porte-Colombe

- **Briançon** : vendredi 24 juin après-midi
13h30-16h30 centre culturel salle des
associations

Il y a quelques jours, Anne Laure CONVERT, notre jeune collègue de 30 ans, nous quittait.

Le SNUipp s'associe à la douleur de ses proches, de sa famille, et de son conjoint, collègue enseignant.

Vous pouvez exprimer votre soutien en faisant un don à l'ARTC (association pour la recherche sur les tumeurs cérébrales).

L'Inspecteur d'Académie des Hautes-Alpes : fer de lance contre l'école maternelle

Ce titre pourrait prêter à sourire s'il n'était pas, hélas, justifié.

Non, le SNU n'exagère pas, non le SNU ne dramatise pas. Que l'on en juge.

Depuis quelques mois, Monsieur l'Inspecteur d'Académie et ses IEN ont décidé de modifier les horaires des écoles maternelles prétextant, d'une part, que la responsabilité des enseignants est engagée en fin de demi-journée (les 10 minutes de remise des enfants aux parents ou au service de restauration scolaire à 11h20-11h30 idem 16h20-16h30) et d'autre part, que les enfants n'ont pas les 6 heures d'enseignement quotidien auxquels ils ont droit. Dans ce deuxième cas, il s'agit du temps d'accueil qui permet aux parents d'accompagner leurs enfants dans la classe, de discuter, d'échanger avec l'enseignant. Bref, ce qui facilite l'intégration des parents au sein de l'école. Intégration des parents justement prônée jusqu'ici.

Virage à 180 degrés, il faut être rentable, chaque minute compte, plus de temps à perdre avec le passage aux toilettes, l'habillage, le déshabillage, les rites..., on va enfin mettre les enseignants au travail. A 8h30 et à 13h30, nos chers bambins seront désormais devant leurs pupitres, stylo en main prêt à disserter...

Le SNUipp a rencontré l'IA. Nous avons tenté de lui expliquer que 6 heures théoriques c'est bien mais que c'est avant tout le contenu qui compte. Nous avons tenté de lui expliquer que le temps d'accueil et celui de remise des élèves sont des temps forts

humainement et pédagogiquement qui facilitent l'intégration des jeunes enfants mais aussi des parents dans l'école. On peut même penser que c'est justement cette transition famille-école réalisée en douceur qui constitue un des éléments de la réussite incontestable et incontestée de l'école maternelle.

Manifestement, nous n'avons pas réussi à convaincre l'administration haut-alpine. Pourtant, chacun sait que ce fonctionnement convient à tout le monde, qu'il n'a jamais posé de problème et qu'il se pratique partout en France. A ces arguments l'Inspecteur d'Académie oppose que « *ce n'est pas parce que les autres départements dysfonctionnent que nous devons faire de même* ».

Pourquoi avoir alors fonctionné dans l'illégalité jusqu'ici, pourquoi avoir attendu 2005 pour y remédier ? Mystère.

Nous avons tenté de lui expliquer que le temps de remise des élèves en fin de matinée permet le transfert « en douceur » vers le service de restauration ou de transport, il permet aux parents d'aller ensuite récupérer le grand frère ou la grande sœur à l'école élémentaire. On nous rétorque que nous n'avons qu'à modifier les horaires et surtout travailler un peu plus longtemps.

En vain, nous avons une nouvelle fois essayé d'expliquer que les enseignants ne sont pas à quelques minutes près, que contrairement à ce que pense M. l'Inspecteur d'Académie, ils ne comptent pas leur temps et font beaucoup d'heures supplémentaires. Rien n'a ébranlé nos supérieurs hiérarchiques.

Au delà des horaires ce qui est choquant, c'est qu'à travers la suppression de ce temps d'accueil, c'est toute la philosophie de l'école maternelle qui est mise à mal. A quand la suppression de la sieste pour les

tout-petits, des récréations ? Car elles aussi sont des temps de non-enseignements, donc non rentables.

Ce qui est également choquant, c'est cette suspicion de notre administration à l'encontre des enseignants d'école maternelle, comme si, avec cette mesure on allait enfin nous mettre au travail. Les collègues apprécieront la considération qu'on leur porte.

Nous ne réfutons pas l'argument de la responsabilité, encore que...(*). Il existe et doit être pris en considération, mais celui des 6 heures d'enseignement ne tient absolument pas la route pour quelqu'un qui connaît un tant soit peu l'école maternelle. Enfin, même si l'école ne doit pas être à la merci des impératifs économiques et sociaux, on ne peut pas ignorer qu'elle est intégrée dans la société et qu'on ne peut pas faire comme si les contraintes des parents n'existaient pas.

Depuis le début de cette affaire, le SNUipp est intervenu à plusieurs reprises pour défendre la parole des collègues dans l'intérêt des élèves d'école maternelle et des familles. Pour l'instant, l'Inspecteur d'Académie n'entend pas nos arguments et il est fermé à toute discussion.

C'est pourquoi nous proposons de réunir dans l'urgence une réunion d'information syndicale à Gap et une à Briançon le 24 juin en direction des collègues de maternelle mais aussi des autres car tout le monde est concerné par des mesures autoritaires de ce type. Cette rencontre sera l'occasion de réfléchir ensemble à la meilleure façon d'envisager l'avenir et de définir une position commune. L'école maternelle est en danger, on le savait déjà. Dans les Hautes-Alpes, encore plus qu'ailleurs.

Bernard Hodoul

Cent jours pour une autre rentrée vendredi 10 juin 2005

« *Je ne signerai les textes d'application de la loi sur l'école que lorsque je me serai fait une idée sur le contenu, après une période de discussion avec les organisations de l'Éducation nationale* » a précisé Gilles de Robien, nouveau ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche le 7 juin dernier. Le successeur de François Fillon, reste prudent. Il veut « *adapter les textes d'application à ce qu'il entend et prendre*

en compte ce qui s'est passé et entendre les messages de ces derniers mois ». Le changement de main et de ton à l'Éducation nationale est, ce ne peut-être plus clair la conséquence du résultat du référendum du 29 mai. Mais il est bien évidemment aussi lié à ce qui a conduit à ce même résultat, le passif accumulé « ces derniers mois » sans doute et plus encore ces dernières années. Au banc des accusés la même politique qui au niveau national et européen défait les retraites, l'assurance maladie, les solidarités au nom de la réduction des déficits budgétaires, impose les restrictions budgétaires à l'école et tourne le dos à l'exigence de faire réussir

tous les élèves. Cette année scolaire aura été émaillée de mobilisations : des centaines de milliers de cartons rouge remis au ministre de l'éducation pour réclamer d'autres choix budgétaires en faveur de l'école, deux journées de grève largement suivies les 20 janvier et 10 mars pour l'école et les salaires, la manifestation à Guéret pour les services publics et encore récemment le refus des fausses solidarités le lundi de Pentecôte. Après la leçon de fermeté vient donc le temps de « l'écoute ». Malgré une opposition quasi unanime à sa loi d'orientation et un désaveu du Conseil d'État, le gouvernement avait en effet choisi de passer en force et de réprimer le mouve-

ment lycéen. L'abandon des sanctions et des poursuites à l'encontre des lycéens reste indispensable. Le nouveau ministre déclare vouloir comprendre « *pourquoi cette réforme a généré beaucoup d'hésitations, parfois même de la révolte* ». En répondant positivement à la demande des fédérations de l'Éducation de *suspendre « la procédure de consultation sur les décrets d'application de la loi d'orientation »*, il ajourne certaines mesures et renonce probablement à leur mise en oeuvre à l'échéance prévue de la rentrée 2005 : pour les écoles le « socle commun » de connaissances que devait définir le Haut Conseil dont la création est repoussée, la mise en place des P.P.R.E... Le SNUipp demande l'abrogation de la loi et y oppose l'exigence d'une transformation de l'école pour la réussite de tous.

Concernant les moyens et les conditions de la rentrée 2005, le ministre reste sur la réserve en estimant que « François Fillon a fait un bon travail » et que pour 2006 il doit

lui même faire ses preuves. Comprenons pour l'instant qu'il n'est pas maître de la donnée budgétaire. Il devra pourtant répondre aux Fédérations de l'éducation comme à la FSU (voir ci-dessous). Celles-ci donnent depuis des mois la priorité à l'adoption par le gouvernement d'un collectif budgétaire. Dans le premier degré il est urgent d'apporter des réponses concrètes aux exigences de réussite de tous les élèves : abaisser les effectifs en maternelle et élémentaire, développer la scolarisation des enfants de deux et trois ans tout en redonnant des assurances quant à la place et au rôle essentiel que tient l'école maternelle dans le système éducatif, obtenir plus de maîtres que de classes, développer le travail en équipe, la formation continue, le remplacement, l'enseignement spécialisé, l'enseignement des langues vivantes...

La FSU a été reçue par le nouveau ministre de l'E.N. le 8 juin

Il a affirmé sa « volonté d'élaborer de meilleurs textes qui fassent consensus » et de « diminuer les tensions générées par cette loi ». Seuls les décrets concernant l'enseignement des langues vivantes et ceux concernant l'octroi de bourses pourraient être mis en oeuvre à la rentrée prochaine. Les autres sont suspendus. Le SNUipp a demandé que le soutien ne soit pas centré sur l'acquisition des enseignements du « socle commun » et de ne pas privilégier exclusivement la piste de l'aide individuelle. Des moyens doivent être aussi donnés pour favoriser la résorption des difficultés au sein de la classe. Concernant la formation continue, il a demandé une que soit garanti le droit à la formation sur le temps de travail. Enfin, le ministre envisagerait, à notre demande de surseoir à l'intégration des IUFM à l'Université.

Nouveau Ministre de l'Éducation Nationale Communiqué de presse

Après une année de mobilisation, le résultat du scrutin du 29 Mai, les enseignants veulent des changements d'orientation en matière de politique éducative.

Le SNUipp demande à rencontrer le nouveau Ministre de l'Éducation Nationale le plus rapidement possible afin de lui faire part de ses propositions pour assurer une meilleure réussite de tous les enfants.

Le SNUipp rappelle qu'il a demandé l'abandon de la loi d'orientation. Le SNUipp demande que de véritables négociations s'ouvrent rapidement avec le Ministère de l'Éducation Nationale.

Dans l'immédiat il attend du nouveau Ministre qu'il suspende toutes les mesures concernant la mise en oeuvre de la loi d'orientation et qu'il reporte les réunions du Conseil Supérieur de l'Éducation.

Au-delà des formules, les enseignants des écoles attendent du gouvernement qu'il prenne des mesures concrètes pour faire

face, dès la rentrée, à la hausse des effectifs à l'école primaire, pour favoriser la réussite de tous en développant le travail en équipe, la formation continue, l'enseignement des langues vivantes. Le SNUipp propose également qu'en faveur des enfants les plus fragiles, une politique nouvelle soit mise en oeuvre, notamment dans les Zones d'Éducation Prioritaire. C'est pourquoi le SNUipp demande un collectif budgétaire pour répondre aux besoins de la rentrée 2005.

PARIS le 2 Juin 2005.

Colloque École Rurale à Nevers

Le 2 juin dernier, le SNUipp a organisé un colloque national sur l'école rurale à Nevers (Nièvre). En dépit des difficultés rencontrées pour accéder à Nevers ce jour là (grève de la SNCF), près de trois cents collègues étaient présents dont trois du 05. La presse syndicale reviendra bien sûr en détail sur le contenu de ce colloque. Cependant, il nous semble important d'insister sur l'intérêt pour la profession que le SNUipp organise ce genre de manifestation qui permet à la fois de mettre à la disposition du plus grand nombre les dernières nouveautés de la recherche mais aussi

d'échanger et de débattre.

Plusieurs spécialistes du monde rural en général et de l'école rurale en particulier, sont intervenus. Des points communs apparaissent dans leurs discours :

- Il n'existe pas UNE école rurale mais DES écoles rurales et corrélativement il existe également plusieurs « monde rural »

- Malgré des lieux communs persistants, ce n'est pas nouveau, mais cela mérite d'être souligné, les résultats des élèves issus de l'école rurale sont au moins équivalents à ceux des autres élèves.

- L'école rurale fait bien souvent figure de laboratoire d'idées. Des actions nouvelles y sont expérimentées qui parfois sont reprises ailleurs.

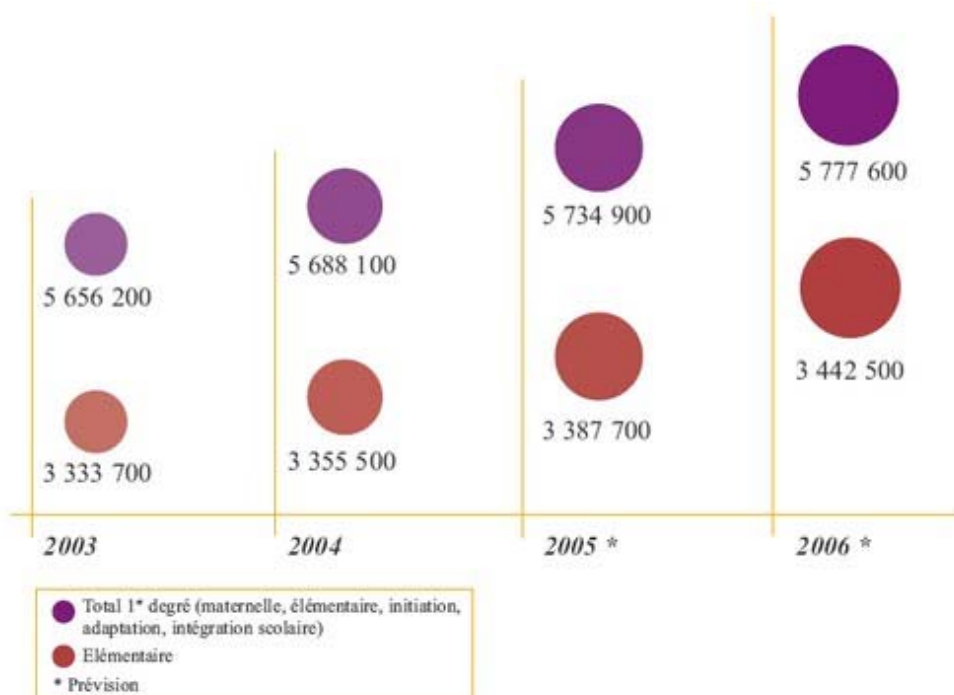
Au delà de l'éducation, il apparaît clairement que les zones rurales constituent les

endroits où se cristallisent le plus les luttes pour le maintien des services publics. L'école constitue souvent le dernier service public. Devant les attaques incessantes au nom de la pseudo-modernisation des services publics, les populations soutenues par les élus locaux résistent et développent des stratégies qui mettent en difficulté et parfois en échec nos gouvernants.

En définitive, l'école rurale est confrontée aux mêmes problèmes que l'école en général et l'on s'aperçoit aisément que seule la mobilisation de tous les acteurs peut être efficace face au rouleau compresseur du libéralisme.

Bernard Hodoul

Effectifs du premier degré toujours en hausse pour 2005-2006



Après une dizaine d'années de baisse, le nombre d'élèves dans les écoles du premier degré s'est accru de 33 100 en 2004.

Pour l'ensemble de la France (métropole et départements d'outre-mer) des augmentations supérieures sont attendues pour 2005, + 46800 et 2006 + 42700.

Avec l'arrivée au CP de la génération des enfants nés à partir de 1999, plus nombreuse que celles des élèves qui quittent l'élémentaire (nés en 1994 et 1995), la hausse des effectifs sera très importante en élémentaire en 2005, + 32200 et surtout en 2006 + 54800.

INDEMNITE de sommet de grade

Une indemnité exceptionnelle de sommet de grade, non soumise à retenue pour pension civile, est attribuée aux fonctionnaires qui, au 31 décembre 2004, ont depuis trois années au moins atteint le dernier échelon d'un grade ou d'un emploi ouvrant droit à pension et ayant perçu, pendant cette période, un traitement correspondant à un même indice.

Cette indemnité est également attribuée lorsque les collègues ont cessé leur activité postérieurement au 31 décembre 2004.

Le montant de l'indemnité correspond à 1,2 % du traitement indi-

ciaire brut afférent au dernier échelon du grade ou de l'emploi, sur une base annualisée et proratisée selon le taux d'activité de l'agent à cette date. La base indiciaire retenue est la valeur du point d'indice au 31/12/2004.

Pour le calcul sont exclus la NBI et toute majoration et tout index de correction.

Pour les collègues en détachement, la situation à prendre en compte est celle afférente à l'emploi ou au grade de détachement.

L'indemnité est versée en une seule fois.

(ref JO n° 100 du 29 avril 2005)

Financement des écoles privées COMMUNIQUE DE PRESSE

François Fillon, dans une lettre datée du 30 Mai 2005, annonce qu'il a décidé de « lever toute ambiguïté sur l'interprétation des règles nouvelles » en matière de financement des élèves scolarisés dans les écoles privées situées hors de la commune de résidence.

L'ajout d'un paragraphe au projet de décret d'application de la loi du 13 Août 2004 devrait permettre à une municipalité, qui refuse de participer aux frais de

fonctionnement liés à la scolarisation des enfants dans une école publique située hors de sa commune, de pouvoir opposer le même refus pour des enfants scolarisés dans une école privée.

Dans une lettre commune du 23 Avril 2005, le SNUipp-FSU, la FCPE, le SE-UNSA, le SGEN-CFDT et la Ligue de l'Enseignement s'étaient opposés au projet de décret et avaient dénoncé une disposition qui « accentuait l'inégalité de traitement entre une école publique, qui a vocation à accueillir tous les enfants, et une école privée, qui se voit octroyée une plus grande liberté de gestion ».

François Fillon précise « qu'une dépense

facultative dans l'enseignement public ne saurait avoir de caractère obligatoire dans le privé ».

La participation financière des communes pour les élèves des classes élémentaires résidant sur leur territoire, mais scolarisés dans une école privée sous contrat d'association située sur une autre commune, ne serait donc plus obligatoire.

Le SNUipp enregistre positivement cette évolution. Il s'adresse au nouveau Ministre de l'Education pour que le contenu de cette annonce soit confirmé.

PARIS le 3 Juin 2005.

